

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix neuf, le 2 avril à 20 heures.

Le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en la Mairie en séance publique sous la présidence de **Madame Alexandra ROSETTI**, Maire.

Date de convocation : 26 mars 2019.

Date d'affichage : 26 mars 2019.

Conseillers présents :

Madame	Alexandra	ROSETTI	Maire
Monsieur	Christophe	BOISSONNADE	1 ^{er} Maire-adjoint
Madame	Catherine	HATAT	2 ^{ème} Maire-adjointe
Monsieur	Joël	DENEUX	3 ^{ème} Maire-adjoint
Madame	Patricia	GOY	4 ^{ème} Maire-adjointe
Madame	Nathalie	FERET PUIG	6 ^{ème} Maire-adjointe
Monsieur	Philippe	MERELLI	7 ^{ème} Maire-adjoint
Monsieur	Christophe	GOUX	8 ^{ème} Maire-adjoint
Madame	Christine	VINCENT-GENOD	9 ^{ème} Maire-adjointe
Madame	Moïna	GREENEP	Conseillère municipale
Madame	Christiane	MASSIN	Conseillère municipale
Monsieur	Jean	CHAPELLE	Conseiller municipal
Madame	Rachel	TABUTEAU CODOGNOTTO	Conseillère municipale
Madame	Annabelle	GAUTHERON	Conseillère municipale (Arrivée à 20h03)
Monsieur	Grégory	HOUBEDEBERT	Conseiller municipal
Madame	Valérie	EVRARD	Conseillère municipale
Monsieur	Maurice	PAQUET	Conseiller municipal
Madame	Véronique	DELALY	Conseillère municipale
Monsieur	Jean	HACHE	Conseiller municipal
Madame	Geneviève	TELLIER	Conseillère municipale
Monsieur	Christophe	PAGEAU	Conseiller municipal
Monsieur	Thierry	GASTEAU	Conseiller municipal
Monsieur	Jean	NGAFAOUNAIN	Conseiller municipal
Monsieur	Olivier	AFONSO	Conseiller municipal
Madame	Chantal	DEMESENCE	Conseillère municipale

Conseillers absents excusés :

Monsieur	Jean-Michel	CHEVALLIER	5 ^{ème} Maire-adjoint
donne pouvoir à Madame Catherine HATAT			
Madame	Claude	STENGEL	Conseillère municipale
donne pouvoir à Madame Patricia GOY			
Monsieur	Jean-Paul	LE HENANFF	Conseiller municipal
donne pouvoir à Monsieur Christophe BOISSONNADE			
Monsieur	Michel	CHAUSSAVOINE	Conseiller municipal
donne pouvoir à Monsieur Philippe MERELLI			
Madame	Sylvie	ROBILLARD	Conseillère municipale
donne pouvoir à Madame Nathalie FERET PUIG			
Madame	Annabelle	GAUTHERON	Conseillère municipale (Arrivée à 20h03)
donne pouvoir à Madame Moïna GREENEP			
Madame	Alexandra	HENRY	Conseillère municipale
donne pouvoir à Monsieur Jean CHAPELLE			
Monsieur	Jocelyn	BEAUPEUX	Conseiller municipal
donne pouvoir à Monsieur Joël DENEUX			

Conseillers absents :

Pas de conseillers absents.

soit, à l'ouverture de la séance :

- nombre de Conseillers en exercice : 32
- présents : 24 - représentés : 8 - absents : 0 - votants : 32

La séance est ouverte à 20 h 00.

Secrétaire de séance :

Monsieur Jean NAGAFOUNAIN a été élu secrétaire de séance à l'unanimité (pour : 32 voix/32)

LE CONSEIL MUNICIPAL

Arrivée d'Annabelle GAUTHERON à 20 h 03.

POINT 1

Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 19 février 2019

Sur proposition d'Alexandra ROSETTI, Maire

Thierry GASTEAU a des demandes de corrections et souhaite effectuer des rappels de questions posées lors de ce Conseil municipal :

- Demandes de corrections :

Page 14 : modifier dans le paragraphe en fin de page le passage « car il ne retrouve pas cette durée dans le dossier mais voit apparaître 12 ans » par « il est plutôt habitué à des ratios de 12 ans pour les ville de notre strate ».

Page 26 : modifier dans le paragraphe n° 3 le mot « région » par « avion ».

- Demandes de rappels :

Demande un bilan des arrivés et des départs du personnel relatif à l'année passée.

Demande un bilan relatif au financement du BAFA et du permis de conduire.

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité des suffrages exprimés (pour 32 voix/32), le procès verbal du 19 février 2019

Pour (32) : Alexandra ROSETTI, Christophe BOISSONNADE, Catherine HATAT, Joël DENEUX, Patricia GOY, Jean-Michel CHEVALLIER, Nathalie FERET PUIG, Philippe MERELLI, Christophe GOUX, Christine VINCENT-GENOD, Moïna GREENEP, Christiane MASSIN, Claude STENGEL, Jean CHAPELLE, Jean-Paul LE HENANFF, Michel CHAUSSAVOINE, Sylvie ROBILLARD, Rachel TABUTEAU CODOGNOTTO, Annabelle GAUTHERON, Alexandra HENRY, Grégory HOUDEBERT, Valérie EVRARD, Maurice PAQUET, Véronique DELALY, Jocelyn BEAUPEUX, Jean HACHE, Geneviève TELLIER, Christophe PAGEAU, Thierry GASTEAU, Jean NAGAFOUNAIN, Olivier AFONSO, Chantal DEMESSENCE

Abstention (0) - Contre (0)

DÉLIBÉRATIONS

AFFAIRES INTERIEURES

POINT 2 2019-04-13

Ajustement de l'opération voté en autorisation de programme / crédits de paiements (AP / CP) n° 101801 pour la transformation du terrain d'honneur du Grand Pré en terrain synthétique
Sur proposition de Joël DENEUX, Maire-adjoint, délégué aux Finances et aux Systèmes d'information,

Après en avoir délibéré,
Le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés (Pour : 32 voix/32),

DIT que les crédits de paiement relatifs à l'autorisation de programme seront inscrits selon le calendrier suivant :

- crédits de paiement 2019 : 305 600 euros,
- crédits de paiement 2020 : 767 000 euros,
- crédits de paiement 2021 : 3 000 euros.

PRÉCISE que l'enveloppe totale de l'opération reste inchangée à hauteur de 1 075 600 euros TTC.

DIT que les crédits 2019 seront inscrits au Budget Primitif 2019 de la Ville, chapitres et articles concernés.

DONNE POUVOIR à Madame le Maire de signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour (32) : Alexandra ROSETTI, Christophe BOISSONNADE, Catherine HATAT, Joël DENEUX, Patricia GOY, Jean-Michel CHEVALLIER, Nathalie FERET PUIG, Philippe MERELLI, Christophe GOUX, Christine VINCENT-GENOD, Moïna GREENEP, Christiane MASSIN, Claude STENGEL, Jean CHAPELLE, Jean-Paul LE HENANFF, Michel CHAUSSAVOINE, Sylvie ROBILLARD, Rachel TABUTEAU CODOGNOTTO, Annabelle GAUTHERON, Alexandra HENRY, Grégory HOUDEBERT, Valérie EVRARD, Maurice PAQUET, Véronique DELALY, Jocelyn BEAUPEUX, Jean HACHE, Geneviève TELLIER, Christophe PAGEAU, Thierry GASTEAU, Jean NGAFAOUNAIN, Olivier AFONSO, Chantal DEMESSENCE

Abstention (0) - Contre (0)

POINT 3 2019-04-14

Reprise anticipée des résultats de l'exercice 2018

Sur proposition de Joël DENEUX, Maire-adjoint, délégué aux Finances et aux Systèmes d'information,

Après en avoir délibéré,
Le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés (Pour : 32 voix/32),

APPROUVE la reprise anticipée des résultats 2018.

DÉCIDE de reprendre les résultats prévisionnels et les reports 2018 au Budget Primitif 2019 comme suit :

Compte 001 : Déficit cumulé section d'investissement :	67 874.38 €
Solde des reports d'investissement :	- 1 458 066.44 €
Compte 1068 : Excédent de fonctionnement capitalisé :	+ 2 500 000.00 €
Compte 002 : Solde excédent cumulé de fonctionnement reporté :	1 791 335.85 €

L'affectation définitive de ces sommes sera votée par délibération à l'issue du vote du Compte Administratif.

AUTORISE Madame le Maire à signer tous les documents relevant de cette décision.

Pour (32) : Alexandra ROSETTI, Christophe BOISSONNADE, Catherine HATAT, Joël DENEUX, Patricia GOY, Jean-Michel CHEVALLIER, Nathalie FERET PUIG, Philippe MERELLI, Christophe GOUX, Christine VINCENT-GENOD, Moïna GREENEP, Christiane MASSIN, Claude STENGEL, Jean CHAPELLE, Jean-Paul LE HENANFF, Michel CHAUSSAVOINE, Sylvie ROBILLARD, Rachel TABUTEAU CODOGNOTTO, Annabelle GAUTHERON, Alexandra HENRY, Grégory HOUDEBERT, Valérie EVRARD, Maurice PAQUET, Véronique DELALY, Jocelyn BEAUPEUX, Jean HACHE, Geneviève TELLIER, Christophe PAGEAU, Thierry GASTEAU, Jean NGAFAOUNAIN, Olivier AFONSO, Chantal DEMESSENCE

Abstention (0) - Contre (0)

POINT 4 2019-04-15

Attribution de subventions aux associations – Exercice 2019

Sur proposition de Joël DENEUX, Maire-adjoint, délégué aux Finances et aux Systèmes d'information,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés (Pour : 32 voix/32),

DECIDE d'attribuer les subventions de fonctionnement aux associations, pour un montant global de 321 940 euros, inscrit au Budget Primitif 2019 et dont la répartition est définie dans le tableau joint en annexe de la présente délibération.

PRECISE que les subventions d'un montant supérieur à 23 000 euros font ou feront l'objet de conventions d'objectifs avec la Ville, conformément à la loi susvisée.

DIT que les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2019, chapitre et articles concernés.

Pour (32) : Alexandra ROSETTI, Christophe BOISSONNADE, Catherine HATAT, Joël DENEUX, Patricia GOY, Jean-Michel CHEVALLIER, Nathalie FERET PUIG, Philippe MERELLI, Christophe GOUX, Christine VINCENT-GENOD, Moïna GREENEP, Christiane MASSIN, Claude STENGEL, Jean CHAPELLE, Jean-Paul LE HENANFF, Michel CHAUSSAVOINE, Sylvie ROBILLARD, Rachel TABUTEAU CODOGNOTTO, Annabelle GAUTHERON, Alexandra HENRY, Grégory HOUDEBERT, Valérie EVRARD, Maurice PAQUET, Véronique DELALY, Jocelyn BEAUPEUX, Jean HACHE, Geneviève TELLIER, Christophe PAGEAU, Thierry GASTEAU, Jean NGAFAOUNAIN, Olivier AFONSO, Chantal DEMESSENCE

Abstention (0) - Contre (0)

POINT 5 2019-04-16

Attribution d'une subvention au CCAS – Exercice 2019

Sur proposition de Joël DENEUX, Maire-adjoint, délégué aux Finances et aux Systèmes d'information,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés (Pour : 32 voix/32),

DECIDE d'octroyer au Centre Communal d'Action Sociale une subvention d'un montant de 23 000 euros au titre de l'année 2019,

DIT que les crédits seront inscrits au Budget Primitif 2019 de la Ville, chapitre et article concernés.

Pour (32) : Alexandra ROSETTI, Christophe BOISSONNADE, Catherine HATAT, Joël DENEUX, Patricia GOY, Jean-Michel CHEVALLIER, Nathalie FERET PUIG, Philippe MERELLI, Christophe GOUX, Christine VINCENT-GENOD, Moïna GREENEP, Christiane MASSIN, Claude STENGEL, Jean CHAPELLE, Jean-Paul LE HENANFF, Michel CHAUSSAVOINE, Sylvie ROBILLARD, Rachel TABUTEAU CODOGNOTTO, Annabelle GAUTHERON, Alexandra HENRY, Grégory HOUDEBERT, Valérie EVRARD, Maurice PAQUET, Véronique DELALY, Jocelyn BEAUPEUX, Jean HACHE, Geneviève TELLIER, Christophe PAGEAU, Thierry GASTEAU, Jean NGAFAOUNAIN, Olivier AFONSO, Chantal DEMESSENCE

Abstention (0) - Contre (0)

POINT 6 2019-04-17

Fiscalité directe locale - Année 2019

Sur proposition de Joël DENEUX, Maire-adjoint, délégué aux Finances et aux Systèmes d'information,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à la majorité des suffrages exprimés (Pour : 29 voix/32),

DECIDE de voter une baisse du taux de taxe foncière sur les propriétés bâties permettant de neutraliser la hausse du produit fiscal liée à la revalorisation des bases.

FIXE les taux de la fiscalité directe locale pour l'année 2019 comme suit :

- Taxe d'habitation..... 14,70 %
- Taxe sur le foncier bâti..... 20,82 %
- Taxe sur le foncier non bâti..... 102,04 %

AUTORISE Madame le Maire à signer tous les documents relevant de cette décision.

Pour (29) : Alexandra ROSETTI, Christophe BOISSONNADE, Catherine HATAT, Joël DENEUX, Patricia GOY, Jean-Michel CHEVALLIER, Nathalie FERET PUIG, Philippe MERELLI, Christophe GOUX, Christine VINCENT-GENOD, Moïna GREENEP, Christiane MASSIN, Claude STENGEL, Jean CHAPELLE, Jean-Paul LE HENANFF, Michel CHAUSSAVOINE, Sylvie ROBILLARD, Rachel TABUTEAU CODOGNOTTO, Annabelle GAUTHERON, Alexandra HENRY, Grégory HOUDEBERT, Valérie EVRARD, Maurice PAQUET, Véronique DELALY, Jocelyn BEAUPEUX, Thierry GASTEAU, Jean NGAFAOUNAIN, Olivier AFONSO, Chantal DEMESSENCE

Abstention (0)

Contre (3) : Jean HACHE, Geneviève TELLIER, Christophe PAGEAU

POINT 7 2019-04-18

Adoption du Budget Primitif – Exercice 2019

Sur proposition de Joël DENEUX, Maire-adjoint, délégué aux Finances et aux Systèmes d'information,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à la majorité des suffrages exprimés (Pour : 25 voix/32),

ADOPTÉ le Budget Primitif 2019 arrêté à la somme de 26 237 070 euros, réparti ainsi :

Section de fonctionnement : 17 308 814 euros,

Section d'investissement : 8 928 256 euros,

DECIDE de verser une subvention d'un montant maximum de 151 500 euros à la ville de Montigny le Bretonneux pour le financement des dépenses de fonctionnement du Centre Aquatique du Lac, pour l'exercice 2019.

DECIDE de verser un fonds de concours d'un montant maximum de 45 000 euros à la ville de Montigny le Bretonneux pour le financement des dépenses d'investissement du Centre Aquatique du Lac pour l'exercice 2019.

Pour (25) : Alexandra ROSETTI, Christophe BOISSONNADE, Catherine HATAT, Joël DENEUX, Patricia GOY, Jean-Michel CHEVALLIER, Nathalie FERET PUIG, Philippe MERELLI, Christophe GOUX, Christine VINCENT-GENOD, Moïna GREENEP, Christiane MASSIN, Claude STENGEL, Jean CHAPELLE, Jean-Paul LE HENANFF, Michel CHAUSSAVOINE, Sylvie ROBILLARD, Rachel TABUTEAU CODOGNOTTO, Annabelle GAUTHERON, Alexandra HENRY, Grégory HOUDEBERT, Valérie EVRARD, Maurice PAQUET, Véronique DELALY, Jocelyn BEAUPEUX,

Abstention (0)

Contre (7) : Jean HACHE, Geneviève TELLIER, Christophe PAGEAU, Thierry GASTEAU, Jean NGAFAOUNAIN, Olivier AFONSO, Chantal DEMESSENCE

POINT 8 2019-04-19

Adhésion au groupement de commandes permanent proposé par SQY

Sur proposition de Joël DENEUX, Maire-adjoint, délégué aux Finances et aux Systèmes d'information,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés (Pour : 32 voix/32),

APPROUVE l'adhésion de la Ville au groupement de commandes permanent proposé par SQY,

APPROUVE la convention constitutive de ce groupement de commandes, annexée à la présente délibération,

AUTORISE Madame le Maire à signer ladite convention, ainsi qu'à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour (32) : Alexandra ROSETTI, Christophe BOISSONNADE, Catherine HATAT, Joël DENEUX, Patricia GOY, Jean-Michel CHEVALLIER, Nathalie FERET PUIG, Philippe MERELLI, Christophe GOUX, Christine VINCENT-GENOD, Moïna GREENEP, Christiane MASSIN, Claude STENGEL, Jean CHAPELLE, Jean-Paul LE HENANFF, Michel CHAUSSAVOINE, Sylvie ROBILLARD, Rachel TABUTEAU CODOGNOTTO, Annabelle GAUTHERON, Alexandra HENRY, Grégory HOUDEBERT, Valérie EVRARD, Maurice PAQUET, Véronique DELALY, Jocelyn BEAUPEUX, Jean HACHE, Geneviève TELLIER, Christophe PAGEAU, Thierry GASTEAU, Jean NGAFAOUNAIN, Olivier AFONSO, Chantal DEMESSENCE

Abstention (0) - Contre (0)

POINT 9 2019-04-20

Modification du tableau des effectifs – Création et suppression de postes

Sur proposition d'Alexandra ROSETTI, Maire,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés (Pour : 32 voix/32),

APPROUVE les modifications à apporter au tableau des effectifs de la ville de Voisins le Bretonneux comme précisé au tableau annexé, soit :

- 4 créations de postes à temps complet,
- 5 suppressions de postes à temps complet.

DIT que les dépenses afférentes sont inscrites au Budget Primitif 2019, chapitre et articles concernés.

DIT que les modifications du tableau des effectifs prendront effet au 15 avril 2019.

Pour (32) : Alexandra ROSETTI, Christophe BOISSONNADE, Catherine HATAT, Joël DENEUX, Patricia GOY, Jean-Michel CHEVALLIER, Nathalie FERET PUIG, Philippe MERELLI, Christophe GOUX, Christine VINCENT-GENOD, Moïna GREENEP, Christiane MASSIN, Claude STENGEL, Jean CHAPELLE, Jean-Paul LE HENANFF, Michel CHAUSSAVOINE, Sylvie ROBILLARD, Rachel TABUTEAU CODOGNOTTO, Annabelle GAUTHERON, Alexandra HENRY, Grégory HOUDEBERT, Valérie EVRARD, Maurice PAQUET, Véronique DELALY, Jocelyn BEAUPEUX, Jean HACHE, Geneviève TELLIER, Christophe PAGEAU, Thierry GASTEAU, Jean NGAFAOUNAIN, Olivier AFONSO, Chantal DEMESSENCE

Abstention (0) - Contre (0)

POINT 10 2019-04-21

Création d'un poste non permanent pour accroissement temporaire d'activité

Sur proposition d'Alexandra ROSETTI, Maire,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés (Pour : 32 voix/32),

DECIDE le recrutement d'un agent contractuel en référence au grade d'assistant de conservation du patrimoine pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 6 mois (12 mois maximum pendant une même période de 18 mois).

Cet agent assurera des fonctions d'archiviste au sein du service Accueil Affaires Générales à temps complet (tri, classement, élaboration du tableau de gestion, rédaction des bordereaux de versement et élimination, mise à jour de la base, mise à jour du procès-verbal de récolement des dossiers des Services Techniques).

DÉCIDE que la rémunération, traitement et indemnités, est fixée sur la base de la grille indiciaire relevant du grade d'assistant de conservation du patrimoine.

PRÉCISE que la présente délibération concerne également le renouvellement éventuel du contrat d'engagement dans les limites fixées par l'article 3 1° de la loi du 26 janvier 1984 précitée si les besoins du service le justifient à savoir 12 mois maximum pendant une même période de 18 mois consécutifs.

DIT que les dépenses afférentes sont inscrites au Budget 2019, chapitre et articles concernés.

AUTORISE Madame le Maire à signer tous les documents relevant de la présente délibération.

Pour (32) : Alexandra ROSETTI, Christophe BOISSONNADE, Catherine HATAT, Joël DENEUX, Patricia GOY, Jean-Michel CHEVALLIER, Nathalie FERET PUIG, Philippe MERELLI, Christophe GOUX, Christine VINCENT-GENOD, Moïna GREENEP, Christiane MASSIN, Claude STENGEL, Jean CHAPELLE, Jean-Paul LE HENANFF, Michel CHAUSSAVOINE, Sylvie ROBILLARD, Rachel TABUTEAU CODOGNOTTO, Annabelle GAUTHERON, Alexandra HENRY, Grégory HOUDEBERT, Valérie EVRARD, Maurice PAQUET, Véronique DELALY, Jocelyn BEAUPEUX, Jean HACHE, Geneviève TELLIER, Christophe PAGEAU, Thierry GASTEAU, Jean NGAFAOUNAIN, Olivier AFONSO, Chantal DEMESSENCE

Abstention (0) - Contre (0)

POINT 11 2019-04-22

Demande d'affiliation volontaire de la ville d'Étampes au CIG de la région Ile de France

Sur proposition d'Alexandra ROSETTI, Maire,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés (Pour : 32 voix/32),

EMET un avis favorable pour l'adhésion au Centre Interdépartemental de Gestion de la ville d'Étampes.

Pour (32) : Alexandra ROSETTI, Christophe BOISSONNADE, Catherine HATAT, Joël DENEUX, Patricia GOY, Jean-Michel CHEVALLIER, Nathalie FERET PUIG, Philippe MERELLI, Christophe GOUX, Christine VINCENT-GENOD, Moïna GREENEP, Christiane MASSIN, Claude STENGEL, Jean CHAPELLE, Jean-Paul LE HENANFF, Michel CHAUSSAVOINE, Sylvie ROBILLARD, Rachel TABUTEAU CODOGNOTTO, Annabelle GAUTHERON, Alexandra HENRY, Grégory HOUDEBERT, Valérie EVRARD, Maurice PAQUET, Véronique DELALY, Jocelyn BEAUPEUX, Jean HACHE, Geneviève TELLIER, Christophe PAGEAU, Thierry GASTEAU, Jean NGAFAOUNAIN, Olivier AFONSO, Chantal DEMESSENCE

Abstention (0) - Contre (0)

POINT 12 2019-04-23

Prise en charge des frais de mission liés aux déplacements des agents et des élus pour des motifs professionnels, missions, formations, concours et examens

Sur proposition d'Alexandra ROSETTI, Maire,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés (Pour : 32 voix/32),

ABROGE la délibération n° 20120530 du 25 mai 2012.

DÉCIDE que les bénéficiaires du dispositif sont les fonctionnaires titulaires ou stagiaires, à temps complet, temps partiel ou temps non complet, les agents contractuels et vacataires, les agents sous contrat de droit privé et les élus.

PRÉCISE que la prise en charge des frais de mission concerne :

- les frais de transport notamment collectifs, les véhicules de service, les véhicules personnels et les frais annexes (stationnement, péage, taxi, location de véhicule...),
- les frais de repas,
- les frais d'hébergement,
- les frais de formation engagés auprès d'organismes de formation, d'associations professionnelles, d'organismes de colloques, de conférences, autres que le CNFPT,
- les déplacements liés à la participation à un concours ou un examen professionnel, dans la limite d'une prise en charge par année civile.

AUTORISE le remboursement aux frais réels pour les frais de mission en transport en commun limités à la deuxième classe.

AUTORISE le remboursement sur la base d'indemnités kilométriques dont le montant est fixé par arrêté (en fonction de la puissance fiscale du véhicule et de la distance parcourue) lorsque l'agent ou l'élu n'a pas été en mesure de privilégier le mode de transport en commun.

FIXE le montant maximal de remboursement d'une nuitée, petit-déjeuner compris, de la manière suivante :

	Taux de base	Communes de plus de 200 000 habitants	Commune de Paris
Hébergement	70 €	90 €	110 €
Hébergement pour les agents RQTH ou à mobilité réduite	120 €	120 €	120 €

PRÉCISE que l'hébergement pourra être pris en charge la veille de la formation lorsque cette dernière a lieu hors de la Région Ile de France.

FIXE à 15,25 euros le montant maximal de remboursement d'un repas.

PRÉCISE que les frais de repas pourront être pris en charge la veille de la formation lorsque cette dernière a lieu hors de la Région Ile de France.

DIT que ces montants de remboursement suivront l'évolution réglementaire.

PRÉCISE que ces frais font l'objet d'une prise en charge financière de la collectivité par paiement direct auprès du fournisseur ou par remboursement auprès des agents ou des élus ayant effectué une avance de frais.

AUTORISE la prise en charge de la moitié des 11/12^{ème} des frais de transports en commun engagés par les agents pour se rendre de leur résidence familiale à leur lieu de travail, sur fourniture d'un justificatif d'achat.

Pour (32) : Alexandra ROSETTI, Christophe BOISSONNADE, Catherine HATAT, Joël DENEUX, Patricia GOY, Jean-Michel CHEVALLIER, Nathalie FERET PUIG, Philippe MERELLI, Christophe GOUX, Christine VINCENT-GENOD, Moïna GREENEP, Christiane MASSIN, Claude STENGEL, Jean CHAPELLE, Jean-Paul LE HENANFF, Michel CHAUSSAVOINE, Sylvie ROBILLARD, Rachel TABUTEAU CODOGNOTTO, Annabelle GAUTHERON, Alexandra HENRY, Grégory HOUDEBERT, Valérie EVRARD, Maurice PAQUET, Véronique DELALY, Jocelyn BEAUPEUX, Jean HACHE, Geneviève TELLIER, Christophe PAGEAU, Thierry GASTEAU, Jean NGAFAROUNAIN, Olivier AFONSO, Chantal DEMESSENCE

Abstention (0) - Contre (0)

POINT 13 2019-04-24

Rapport annuel relatif à la gestion de l'association Ecole de Musique de Voisins – Saison 2017-2018

Sur proposition de Catherine HATAT, Maire-adjointe, déléguée à la Culture, à l'Événementiel et à l'Environnement

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil municipal,**

PREND ACTE du rapport d'activité de la saison 2017-2018 relatif aux activités et à la gestion de l'association « École de Musique de Voisins ».

POINT 14 2019-04-25

Rapport annuel relatif à la gestion de l'association Met'assos – Saison 2017-2018

Sur proposition de Catherine HATAT, Maire-adjointe, déléguée à la Culture, à l'Événementiel et à l'Environnement

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil municipal,**

PREND ACTE du rapport d'activité de la saison 2017-2018 relatif aux activités et à la gestion de l'association « Met'Assos ».

POINT 15 2019-04-26

Rapport annuel relatif à la gestion du Centre d'Animations Sociales et Culturelles Alfred de Vigny – Saison 2017-2018

Sur proposition de Catherine HATAT, Maire-adjointe, déléguée à la Culture, à l'Événementiel et à l'Environnement

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil municipal,**

PREND ACTE du rapport d'activité 2017-2018 relatif aux activités et à la gestion du Centre d'Animations Sociales et Culturelles Alfred de Vigny.

AMENAGEMENT ET CADRE DE VIE

POINT 16

Projet de la Manivelle – Protocole de commercialisation de l'opération – Approbation du protocole et autorisation donnée à Madame le Maire de signer le protocole de commercialisation

Sur proposition de Christine VINCENT-GENOD, Maire-adjointe, déléguée à l'Aménagement et au Développement Durable

DELIBERATION REPORTEE

L'ensemble du Conseil municipal a décidé de reporter ce point compte tenu de plusieurs interrogations quant à la rédaction de l'annexe « protocole de commercialisation ».

Ce point sera donc présenter lors du Conseil municipal prochain.

DECISIONS DU MAIRE

Décisions du Maire prises en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (n° 2019-22 à n° 2019-30).

INTERVENTIONS / QUESTIONS ORALES

Madame le Maire informe l'ensemble des élus qu'un Conseil municipal exceptionnel aura lieu le mardi 28 mai 2019. En accord avec l'ensemble du Conseil, une seule commission aura lieu présentant tous les points prévus à l'ordre du jour.

La séance est levée à 22 h 26.

**Le prochain Conseil municipal se déroulera
le 28 mai 2019 à 20 heures.**



Alexandra ROSETTI
Maire